



La formation experte des soins à domicile



GUIDE DES FORMATIONS 20**18**

Sessions Languedoc-Roussillon

Comment vous inscrire ?

Une voie obligatoire : le bulletin d'inscription que vous remplissez et renvoyez par La Poste, quelle que soit la(les) formation(s) que vous avez choisie(s).

Ensuite, votre contact, Stéphanie Schohn, s'occupe directement, pour vous, de la prise en charge financière de votre formation tant par l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC) que par le Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux (Fif-PL).



Vous pouvez vous préinscrire sur le site de l'Agence nationale du DPC ou celui de l'AFCOPIL. Votre inscription sera validée dès lors que vous aurez retourné le bulletin d'inscription qui vous aura été transmis accompagné du chèque de caution.

De quel budget je dispose ?

Via l'ANDPC, le montant dont vous disposez est de 33,76€ / heure (plafond de 14 heures dont 7 h maximum en non présentiel).

Via le Fil-PL, vous disposez d'un budget de 1400€ pour effectuer vos formations en 2018. Si vous faites plusieurs formations en 2018, vous pouvez connaître le budget restant en allant sur votre compte Fil-PL : fifpl.fr.

Serais-je indemnisé ?

Pour être indemnisé, votre formation doit être enregistrée sur le site de l'ANDPC. Le montant de votre indemnisation apparaîtra au moment de votre inscription.

Pour les inscriptions Fif-PL, vous ne serez pas indemnisé mais bénéficierez d'un crédit d'impôt.

Dans ce cadre, les formations sont gratuites. Au-delà, vous pouvez les autofinancer et les déduire de vos frais professionnels.

Dans quel cas puis-je bénéficier du crédit d'impôt ?

Si vous ne pouvez pas bénéficier d'une indemnisation pour perte de ressources, soit que vous avez consommé votre forfait DPC ou que la formation qui vous intéresse ne soit pas inscrite sur le site de l'ANDPC, toutes les formations de ce catalogue vous donnent droit au crédit d'impôt pour la formation des chefs d'entreprise, ceci afin de compenser la perte d'activité durant la formation. Ce crédit est égal au nombre d'heures effectives de formation X Smic horaire dans la limite de 40 heures par année civile. Vous devrez ensuite reporter ce montant sur la **déclaration 2042-C**. En outre, les frais engagés pour suivre une formation (frais de déplacement ou d'hébergement) peuvent être imputés en frais professionnels.

Une question, un renseignement ?

Contactez l'AFCOPIL par email ou téléphone. En cas de doute, n'hésitez pas. Composez le **01 47 42 94 13** choix "formation" ou le **06 70 58 24 00**. Email : afcopil@fni.fr

Pourquoi choisir l'AFCOPIL ?

Une assurance de qualité

L'AFCOPIL vous propose **des programmes de formation continue de qualité** animés par des formateurs sélectionnés pour leurs **expertises et compétences** dans les domaines proposés, mais aussi pour leurs qualités de pédagogues. Les formateurs AFCOPIL bénéficient régulièrement de formations de formateur afin de perfectionner leurs connaissances et leurs compétences, et d'analyser leurs propres pratiques pédagogiques.

L'AFCOPIL est engagée dans l'inscription au Datadock, organisme de référencement des organismes de formation (OF), gage de respect des exigences de qualité.

Cette qualité, c'est vous qui en parlez le mieux

Toutes les formations et les formateurs de l'AFCOPIL sont évalués par vous, lors de chacune de vos participations, ce qui nous permet d'affirmer que chaque année vous êtes de plus en plus nombreux à apprécier le niveau de qualité de nos formations.

Un cadre agréable et convivial

Parce qu'il est important de conjuguer convivialité et quiétude avec perfectionnement des connaissances et actualisation des compétences, l'AFCOPIL sélectionne avec soin les hôtels qui offrent qualité d'accueil et de restauration. L'AFCOPIL veille à toujours vous accueillir dans un cadre agréable et vous offre café d'accueil, collations et déjeuner. Les pauses deviennent de véritables lieux d'échanges et de partages.

Une proximité sur vos territoires

L'AFCOPIL va à la rencontre des infirmiers au plus près de leur lieu d'exercice pour que la distance ne soit pas un frein pour accéder à la formation continue.



Un numéro d'appel dédié

Pour toutes vos questions, vous pouvez joindre un interlocuteur au **01 47 42 94 13** et ainsi obtenir des éclaircissements pour toutes vos démarches. Stéphanie Schohn est la spécialiste pour l'AFCOPIL de l'organisation des formations mais aussi des questions financières et des démarches administratives en lien avec l'Agence nationale du DPC et le Fif-PL.

Vous pouvez la contacter par email à l'adresse afcopil@fni.fr

La nomenclature générale des actes professionnels (NGAP): optimiser vos cotations des soins infirmiers

2j / 20 participants

Prise en charge Fif-PL
Financement personnel (400 € TTC)



Objectifs

- > Connaitre la cotation des actes et des interventions.
- > Éviter les indus voire les pénalités et savoir argumenter les cotations appliquées auprès des caisses d'assurance maladie en cas de litige.
- > S'approprier les nouvelles dispositions de la nomenclature.
- > Optimiser sa facturation en fonction des situations de soins.
- > Sécuriser son exercice et sa facturation.

Mars

15 & 16 → Narbonne (11)
avec Huguette Brugger

26 & 27 → Perpignan (66)
avec Huguette Brugger

28 & 29 → Montpellier (34)
avec Huguette Brugger

Avril

9 & 10 → Nîmes (30)
avec Huguette Brugger

La nomenclature, module de perfectionnement

1j / 20 participants

Prise en charge Fif-PL
Financement personnel (200 € TTC)

Objectifs

- > S'approprier les nouvelles cotations de la NGAP pour les soins spécialisés.
- > Relier la NGAP à la pratique infirmière ; protocole thérapeutique, élaboration et tenue du dossier de soins, transmission d'informations au médecin prescripteur.
- > Sécuriser son exercice et sa facturation.

Juin

26 → Narbonne (11)
avec Huguette Brugger

Septembre

10 → Nîmes (30)
avec Huguette Brugger

24 → Perpignan (66)
avec Huguette Brugger

“

*Après cette journée
complémentaire,
j'y vois un peu mieux
dans les cotations des
soins spécialisés.*

NGAP/JMC

”

Les soins d'accompagnement et de fin de vie, et la prise en charge de la douleur

2j / 20 participants

Prise en charge Fif-Pl ou ANDPC
Financement personnel (400€ TTC)
Référence programme ANDPC : 10741800001

Objectifs

- > Renforcer vos connaissances et vos compétences dans les soins spécifiques dispensés aux personnes en situation palliative, conformes aux recommandations les plus récentes
- > Réclamer un protocole d'initiation et d'adaptation des traitements antalgiques préétabli et le mettre en œuvre.
- > Pouvoir assurer à la personne soignée le soulagement de la douleur et les autres symptômes.
- > Prendre en compte les différentes dimensions de la personne dans l'accompagnement.

Avril

12 & 13 ➔ Perpignan (66)
avec Marie-Cécile Barthes

La prescription infirmière : comment s'en emparer à bon escient

1j / 20 participants

Prise en charge Fif-Pl ou ANDPC
Financement personnel (200€ TTC)
Référence programme ANDPC : 10741800005

Objectifs

- > Connaître les contours réglementaires du droit de prescription infirmière.
- > Savoir dans quelles circonstances et comment utiliser ce droit.
- > Prescrire des dispositifs médicaux remboursables par l'Assurance maladie au patient (sets de pansements, supports d'aide à la prévention et au traitement des escarres...).
- > Prescrire à bon escient en toute connaissance de la responsabilité engagée (substituts nicotiniques, contraceptifs oraux).
- > Assurer la traçabilité de l'information obligatoire des prescriptions infirmières au médecin traitant dans le dossier de soins du patient.

Mars

16 ➔ Carcassonne (11)
avec Maryse Guillaume

Avril

10 ➔ Béziers (34)
avec Maryse Guillaume

Mai

31 ➔ Montpellier (34)
avec Jean-Philippe Guironnet

“

Cette formation m'a permis de réfléchir à ma pratique pour les malades en fin de vie, d'argumenter l'évaluation de la douleur auprès des médecins et de mettre en œuvre les moyens d'accompagnement des proches.

(La Rochelle, avril 2017)

”

Le bilan de soins infirmiers (BSI) : s'emparer de l'outil

1j / 15 participants

Prise en charge Fif-PI
Financement personnel (200€ TTC)

Objectifs

- > Connaître l'architecture générale du BSI et ses concepts fondamentaux.
- > Evaluer la situation et l'environnement du patient à partir d'outils et tests de référence.
- > Déterminer un plan de soins personnalisé qui mesure la charge en soins des interventions infirmières.
- > Repérer les critères de majorations de l'intensité de la charge en soins.
- > S'approprier la méthodologie de la hiérarchisation des soins.
- > Valoriser les soins relationnels et éducatifs.
- > Améliorer la visibilité des soins infirmiers et du rôle de coordination de l'infirmière dans le maintien à domicile des personnes dépendantes.

Mai

30 ➔ Nîmes (30)

avec Jean-Philippe Guironnet



Plaies et cicatrisation : développer votre expertise

2j / 15 participants

Prise en charge Fif-PI ou ANDPC
Financement personnel (400€ TTC)
Référence programme ANDPC : 10741800002

Objectifs

- > Mettre en œuvre des soins préventifs, curatifs, éducatifs pour toute prise en charge de plaies chroniques au domicile.
- > Actualiser vos connaissances pour mieux adapter les divers pansements aux différents types de plaies.
- > Identifier les patients à risque et mettre en œuvre les soins de prévention.
- > Appréhender le rôle de la nutrition.
- > Assurer le suivi des patients au travers du dossier de soins infirmiers.
- > Participer à l'éducation du malade et de l'entourage.

Avril

12 & 13 ➔ Montpellier (34)

avec Maryse Guillaume

Novembre

12 & 13 ➔ Carcassonne (11)

avec Maryse Guillaume

“

Excellente remise à niveau sur les types de plaies et les dispositifs médicaux à utiliser. Julien a été magistral dans son enseignement.

Merci. (Tours, mai 2017)

”

Démarche qualité et auto évaluation des pratiques professionnelles EPP : s'y engager pour labelliser votre cabinet

4 h / 40 participants

Prise en charge Fif-PI ou ANDPC
Financement personnel (100€ TTC)
Référence programme ANDPC : 10741800006

Objectifs

- > S'approprier la notion de "démarche qualité". La charte Qual'Idel est une démarche facilitante pour chaque cabinet infirmier, simple et concrète, qui portera sur les fondamentaux communs du métier, sans y ajouter de nouvelles contraintes. Cette charte innovante constitue en France le premier référentiel de pratiques infirmières en libéral.
- > Vous préparer à l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP), obligation triennale imposée par la réforme du développement professionnel continu (DPC). La charte Qual'Idel vous permettra d'y répondre simplement par un système d'autoévaluation en ligne à un coût mutualisé.
- > Obtenir un label qualité pour votre cabinet quel que soit le nombre de professionnels qui le compose, dès la première autoévaluation.

Mars

29 ➔ Montpellier (34)
avec Marine Gano

30 ➔ Nîmes (30)
avec Marine Gano

Juin

14 ➔ Narbonne (11)
avec Corentin Gobé

15 ➔ Perpignan (66)
avec Corentin Gobé

Octobre

2 ➔ Mende (48)
avec Valérie Auzou



“

Merci à l'AFCOPIL d'avoir organisé cette formation. La qualité devrait être une priorité pour tous les IDEL. J'ai hâte de faire l'évaluation pour que mon cabinet puisse acquérir le label Qual'Idel.

(Vannes, septembre 2017)

”



Ce cabinet est **membre d'une association agréée** par l'administration fiscale acceptant à ce titre le règlement des honoraires par carte bancaire ou par chèques libellés à son nom.

Urgences : l'infirmière libérale et les situations d'urgence

2j / 15 participants

Prise en charge Fif-Pl ou ANDPC
Financement personnel (400€ TTC)
Référence programme ANDPC : 10741800003

Objectifs

- > Connaître et maîtriser les gestes et les soins à effectuer devant les différentes situations d'urgence y compris celles résultant d'un choc anaphylactique suite à l'administration d'un traitement, d'un accident domestique tel que l'ingestion de produit toxique.
- > Connaître les intervenants de la gestion de l'urgence.
- > Cette formation vous permet de répondre efficacement aux situations auxquelles vous pouvez être directement confrontés.



Mai

16 & 17 ➔ Perpignan (66)
avec Nicolas Schinkel

Le tutorat des étudiants en soins infirmiers en exercice libéral

2j / 15 participants

Prise en charge Fif-Pl ou ANDPC
Financement personnel (400€ TTC)
Référence programme ANDPC : 10741800007

Objectifs

- > Organiser un dispositif de formation en cabinet libéral pour devenir site qualifiant.
- > Mettre en œuvre un projet de tutorat d'étudiant infirmier au sein du cabinet libéral.
- > Développer les compétences tutorales de l'infirmière libérale dans le domaine de l'organisation et de la pédagogie.

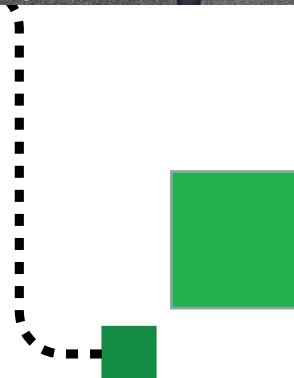


Juin

11 & 12 ➔ Montpellier (34)
avec Catherine Costeau

Octobre

8 & 9 ➔ Perpignan (66)
avec Catherine Costeau



Pour valider votre inscription, n'oubliez pas de joindre à ce bulletin :

> la photocopie de votre attestation de versement de la cotisation obligatoire de formation continue Activité 2016 d'un montant de 97 € délivrée par l'Urssaf

(activité 2017 pour les formations se tenant après le 1^{er} avril 2018)

> un chèque de caution de 400 € à l'ordre de l'Afcopil qui vous sera renvoyé après la formation et ne sera acquis qu'en cas de non-présentation à la formation sans raison majeure (hospitalisation...) ou d'annulation moins de 5 jours avant le 1^{er} jour de la formation ou de budget formation atteint par le professionnel pour 2018.

À retourner à AFCOPIL – 7 rue Godot de Mauroy – 75009 Paris

Tél. 01 47 42 94 13 choix "4 formation"

N° SIRET : _____ N° Adeli : _____

Nom : _____

Nom de naissance : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Département de naissance : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____

Mail : _____

Identification de l'action de formation continue

Intitulé de la formation : _____

Organisation du stage 2018

Date(s) du stage : _____

Lieu de la formation

Ville : _____ Département : _____

Fait à _____ Le _____

Signature :

Les confirmations d'inscription donnant le lieu et les horaires de la formation sont envoyées systématiquement et uniquement par mail lorsque cette référence nous a été communiquée. Nous attirons votre attention sur le fait que seuls les frais d'organisation de la formation, les déjeuners et les pauses sont pris en charge par l'AFCOPIL. Les frais de déplacement, parking, péage d'autoroute, etc. restent à votre charge.